



COMMISSION PERMANENTE DU 21 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATIONS

Publication n°311 du 24 avril 2023

Publication mise à disposition du public et consultable sur place à l'Hôtel du Département :
Direction des Assemblées - 7 rue Gaston Manent - 1^{er} étage - Porte N°109 - 65000 Tarbes
Communicable sur simple demande à M. le Président du conseil départemental - Direction des Assemblées,
à l'adresse rappelée ci-dessous ou par téléphone au 05.62.56.78.52

COMMISSION PERMANENTE DU 21 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATIONS

La commission permanente s'est tenue dans le lieu habituel de ses séances le 21 avril 2023, à 11 heures, sous la présidence de M. Michel PÉLIEU.

Secrétaire de séance : Mme Joëlle ABADIE.

Date de la convocation : 12 avril 2023.

Selon l'ordre du jour suivant :

1re Commission - Solidarités sociales

- 1 ATTRIBUTION DE CREDITS DANS LE CADRE DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE
- 2 CPOM EHPAD LABASTIDE A LOURDES - AVENANT N° 1 - DEROGATION AU TAUX D'EVOLUTION DU TARIF HEBERGEMENT
- 3 CONVENTION RELATIVE AU PROJET DE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION NATIONAL DE GESTION DE L'APA A DOMICILE ENTRE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES PYRENEES

2e Commission - Solidarités territoriales

- 4 POLITIQUES TERRITORIALES - CONTRATS TERRITORIAUX OCCITANIE 2022-2028 AVEC LES TERRITOIRES DU VAL D'ADOUR ET DES COTEAUX
- 5 FONDS D'AMENAGEMENT RURAL - PROROGATIONS DU DÉLAI D'EMPLOI ET CHANGEMENT D'AFFECTATION DE SUBVENTIONS
- 6 FONDS D'AMENAGEMENT RURAL - PROGRAMMATION

3e Commission - Infrastructures, collèges et mobilités

- 7 ADHESION DU DEPARTEMENT AU CEREMA
- 8 DON DE DEUX MOTOS ELECTRIQUES A LA GENDARMERIE DES HAUTES-PYRENEES
- 9 COLLÈGES PUBLICS : FONDS COMMUN DES SERVICES D'HÉBERGEMENT 2023 (FCSH) : COLLÈGES GASTON FÉBUS, LE HAUT-LAVEDAN, MASSEY ET PAUL ÉLUARD
- 10 COLLEGES PUBLICS : COLLEGE DU VAL D'ARROS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR RENOUVELLEMENT DES CHAISES DE LA RESTAURATION



4e Commission - Jeunesse, vie associative et cadre de vie

- 11 FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ENGIE 2023-2025
- 12 PROGRAMME DEPARTEMENTAL LOGEMENT/HABITAT - AIDES AUX PROPRIETAIRES PRIVES

5e Commission - Finances, ressources humaines, numérique

- 13 RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DE LA DIRECTRICE DE LA REGIE HAUTES-PYRÉNÉES HAUT DÉBIT

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION DE LA COMMISION PERMANENTE</p> <p>-----</p> <p>REUNION DU 21 AVRIL 2023</p>
---	---

Date de la convocation : 12 avril 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT.

Absent(s) excusé(s) : Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Laurent LAGES, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Bernard VERDIER.

Le quorum est atteint.

1 - ATTRIBUTION DE CREDITS DANS LE CADRE DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement a créé la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) et en a confié la présidence et la gestion (administrative et financière) au Département.

La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) a pour mission de coordonner les financements alloués à la prévention de la perte d'autonomie en faveur des personnes âgées.

La CFPPA dispose de moyens financiers propres qui lui sont dédiés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Ces financements sont, entre autres, mobilisables pour le développement d'actions collectives de prévention en complément des financements existants.

Un appel à projet a été publié sur le site internet du Conseil Départemental du 3 décembre 2022 au 24 janvier 2023 pour permettre aux associations, collectivités, institutions, qui développent des actions de prévention, de mobiliser ces crédits.

Les bénéficiaires des actions sont obligatoirement les personnes de 60 ans et plus, retraités, et prioritairement, les personnes dites fragiles ou en risque de fragilité et/ou les aidants de plus de 60 ans. Conformément aux dispositions de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV), au moins 40% des bénéficiaires des actions doivent être non girés ou classés GIR 5-6.

Pour 2023, les thématiques retenues sont les suivantes :

- Les actions de prévention collectives :
 - Les actions favorisant le lien social et la lutte contre l'isolement : repérage des personnes fragiles ; information / sensibilisation des bénévoles ; lutte contre la fracture numérique ; renforcement et développement du bien-être, de la confiance et de l'estime de soi....
 - Les actions visant à préserver la santé : information / sensibilisation sur différentes thématiques : activité physique, nutrition, mémoire, sommeil, audition, vue...
 - Les actions favorisant l'autonomie : information / sensibilisation / conseil sur les mobilités ; l'adaptation de l'habitat ; les droits au quotidien....

- Les actions à l'attention des proches aidants : formation collective ; soutien psychosocial...

- Les actions de prévention pour les résidents des EHPAD :
 - Les actions participant au repérage des troubles cognitifs et à la mise en place d'ateliers de stimulation cognitive,
 - Les actions de promotion du bien-être et du respect de soi,
 - Les actions de lutte contre l'isolement et l'exclusion, la restauration du lien social, les projets intergénérationnels.

Ces actions devront être dispensées par un/des professionnel(s) compétent(s) et seront réalisées sous forme de conférences, réunions d'informations, ateliers.

Les projets doivent être mis en œuvre sur l'année civile 2023. Certains projets, selon la nature de l'action, peuvent faire l'objet d'avis favorables par la CFPPA pour des financements sur 2 ou 3 ans, sous réserve du versement au Département des crédits CNSA correspondants et du retour de l'évaluation de l'année N-1 par le porteur de projet.

Conformément au cadre national, les financements apportés dans le cadre de la CFPPA, ne doivent intervenir qu'en complément des financements existants, ils n'ont pas vocation à financer de manière pérenne des actions ni à se substituer à des financements existants.

Les financements doivent donc être attribués à des actions innovantes, nouvelles ou des actions déjà mises en place auxquelles ce nouveau concours financier permettra de donner une nouvelle ampleur. Les actions sont construites par les porteurs de projet en fonction des besoins repérés et des possibilités offertes par le territoire. Cette réalité de terrain entraîne des disparités dans l'organisation des projets tant sur les moyens humains (salariés, bénévoles...) que financiers (autofinancement, participation du public...) mobilisés.

L'ensemble des dossiers déposés a tout d'abord été étudié par les membres du comité technique. Ces dossiers ont ensuite été présentés aux membres de la CFPPA réunis en séance plénière le 13 mars 2023.

A l'issue de ces instructions les membres de la CFPPA proposent les avis suivants :

- Pour les dossiers retenus sur des crédits pluriannuels, dans le cadre de l'appel à projets 2022 (délibérations du 22 avril 2022) :
 - 7 dossiers étudiés : 7 avis favorables ;
- Pour les dossiers reçus dans le cadre de l'appel à projet 2023 :
 - Sur la thématique « actions de prévention collectives » : 56 dossiers étudiés :
 - 51 avis favorables ;
 - 2 dossier ajournés
 - 3 avis défavorables.
 - Sur la thématique « actions à l'attention des proches aidants » : 5 dossiers étudiés :
 - 3 avis favorables ;
 - 2 dossiers ajournés.
 - Sur la thématique « actions de prévention pour les résidents des EHPAD » : 16 dossiers étudiés :
 - 13 avis favorables ;
 - 3 avis défavorables.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré, Mme Abadie, Mme Doubrère, M. Larrazabal, M. Lavit, n'ayant participé ni au débat, ni au vote,

DECIDE

Article 1^{er} – d'approuver l'attribution des financements pour l'année 2023 précisés en annexe aux porteurs de projets éligibles à une aide CFPPA pour le développement d'actions collectives, dans le cadre de la prévention de perte d'autonomie en faveur des personnes âgées ;

Article 2 – d'imputer la dépense sur le chapitre 65-532 du budget départemental ;

Article 3 – d'approuver la convention cadre annuelle 2023, consécutive avec les porteurs de projet ainsi que la convention cadre pluriannuelle 2023 ;

Article 4 - d'autoriser le Président à signer ces documents au nom et pour le compte du département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small vertical tick.

Michel PÉLIEU

ACTIONS COLLECTIVES PLURIANNUELLES
Accord CP 22 avril 2022

Demandeur	Intitule Projet	Le territoire	Description	Proposition CFPPA	Montant 2023	Montant 2024
APF France Handicap	Ateliers participatifs informatique	Tarbes	Ateliers numériques 2h par semaine (2 groupes) et tous les 2 mois une réunion d'information sur la thématique du numérique	Favorable	2 600	2 500
Mairie de Bonnefont	Ateliers d'animation 2 demi-journées par semaine	Coteaux	Ateliers 2 demi-journées par semaine sur la commune et une sortie par saison. Ateliers favorisant les rencontres intergénérationnelles et inclusives	Favorable	10 000	9 500
Musique et solidarité	Festival de musique	Le Département	Ateliers de musicothérapie proposés aux EHPAD du Département en amont du festival de musique inclusive suivis de la diffusion de concerts dans les établissements et/ou de l'accueil des résidents sur les sites des concerts	Favorable	30 000	30 000
Office Départemental des Sports	Bien manger et bien bouger pour sa santé	Le Département	25 réunions par an autour du "bien manger / bien bouger pour sa santé". Action qui s'inscrit dans le programme terre de jeux 2024 et le repérage des personnes via Icope.	Favorable	21 000	20 000
Trait d'union	Temps de répit pour les aidants	Vallée de l'Arros et des Baïses Vallée de la Barousse	Groupes de parole 1 fois par mois (2h) animés par un psychologue sur Tournay et Bize	Favorable	2 475	0
Trait d'union	Activité physique adaptée - Pilate	Vallée de la Barousse	Atelier pilate 1h par semaine sur l'année, commune de Bize	Favorable	1 285	0
Trait d'union	Yoga santé	Vallée de la Barousse	3 ateliers yoga d'1h par semaine sur l'année sur 3 sites (Saint-Laurent de Neste, Bize, Sarp)	Favorable	5 200	0
TOTAL					72 560	62 000

ACTIONS 2023

ACTIONS COLLECTIVES EN FAVEURS DES AIDANTS

Demandeur	Intitule Projet	Le territoire	Description	Proposition CFPPA	Montant 2023	Montant 2024
Association TRAIT D'UNION AIDANTS-AIDÉS SUD	Atelier stretching, bien-être avec une visée de repérage de situations	Neste, Aure et Louron	Atelier stretching / bien-être tous les mardis de 16h à 17h, salle de la Mairie de Capvern.	Favorable	1 136	3 460
CLIC VMG	Collectif des aidants du Val d'Adour	Val d'Adour-Rustan-Madiranais	Rencontres du Collectif d'aidants une fois par mois (alternance Vic-en-Bigorre, Rabastens-de-Bigorre, Maubourguet)	Ajourné Action déjà financée dans le cadre de la CFPPA. Le porteur n'a pas justifié l'utilisation des crédits.	0	0
CPAM DES HAUTES-PYRENEES	Le café des aidants	Tarbes 1, 2 et 3	1 réunion et 4 matinées d'ateliers dédiées aux aidants (avec répit proposé pour les aidés) pour leur permettre de réaliser un bilan de santé et de s'informer sur des dispositifs (relayage...). 4 sessions soient une par trimestre.	Favorable	3 210	0
KANOPE	Proches aidants : Respecter ses besoins et limites pour une présence efficiente auprès des aidés	La Haute-Bigorre	1 atelier composé d'une réunion d'information suivie de 3 activités combinant activité physique douce, respiration, pratique manuelle (Qi Gong, Shiatsu, groupe parole), soit 35 séances.	Favorable	5 696	
WIMOOV	Événementiels Monalisa 65	Tarbes 1, 2 et 3	5 après-midi d'information sur différents dispositifs (mobilités, co-habitations intergénérationnelles, isolement...) réparties sur les 5 bassins de vie du département	Ajourné Le contenu de cette action n'est pas assez explicité et ne semble pas destiné vers le public cible. Le montant demandé a également été jugé trop onéreux : 9 000 € pour 5 interventions.	0	0
TOTAL					10 042	3 460

ACTIONS COLLECTIVES POUR LES PUBLICS A DOMICILE

Demandeur	Intitule Projet	Le territoire	Demande	Avis	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025
Aide Domicile en Milieu Rural Maubourguet	Un moment pour soi	Val d'Adour-Rustan-Madiranais	Séances de socio-esthétique en ateliers collectifs 1 fois par mois d'une durée de 2 heures (massage des mains / pieds, fabrication de cosmétique maison)	Favorable	1 765	1 765	0
Aide Domicile en Milieu Rural Maubourguet	Bien manger, Bien vieillir	Val d'Adour-Rustan-Madiranais	Des ateliers cuisine et sorties en lien avec la nutrition 1 fois / mois	Favorable	5 156	5 156	0
KAMINEO	Y'a plus K se bouger !	Vallée de l'Arros et des Baïses	3 cycles d'activité physique adaptée de 24 séances sur 3 communes différentes (Villecomtal; Burg ; Baronnie). Chaque cycle comprend 17 ateliers d'activité physique et 6 spécifiques (sophrologie,...), une balade en vélo électrique et 1 buffet de fin de programme. Transport assuré pour les bénéficiaires non véhiculés	Favorable	7 994	0	0
KAMINEO	Y'a plus K bien manger	Vallée de l'Arros et des Baïses	Activité hebdomadaire sur 11 semaines sur la journée avec plusieurs temps : ateliers nutrition, confection du repas, ateliers d'activité physique douce et ludique. Le transport des bénéficiaires non véhiculés pourra être proposé.	Favorable	4 172	0	0
KAMINEO	Y'a plus k se remettre en marche	Vallée de l'Arros et des Baïses	3 ateliers de 15 séances chacun autour de l'activité physique par niveau (fragile ; robuste ; robuste et sportif)	Favorable	3 458	0	0
KAMINEO	Y'a plus K se remettre en selle	Vallée de l'Arros et des Baïses	Un cycle de 11 séances sur Tournay autour de la mobilité en vélo : ateliers théoriques et pratiques	Favorable	4 827	0	0

Midi Pyrénées Prévention	Organisation d'un programme PESBUM-VITALITE	Lourdes 1 et 2	1 programme vitalité de 6 séances d'activité physique complété de 4 séances d'éducation santé sur l'usage du médicament	Favorable	2 425	0	0
Midi Pyrénées Prévention	Mise en œuvre de programmes de prévention des chutes	Départemental	3 programmes de prévention des chutes soit 2 programmes « J'équilibre ma forme » de 27 séances sur les communes de Poueyferré et Loures Barousse et un programme "Equilibre où en êtes vous" de 12 séances hebdomadaires associées à 4 séances sur le bon usage du médicament sur la commune de Trie sur Baïse	Favorable	716	0	0
Midi Pyrénées Prévention	Développement du nouveau programme SOMMEIL	Départemental	3 programmes « sommeil », dont 1 complété de 4 séances d'éducation santé sur le bon usage du médicament sur les communes : Maubourguet, Loures Barousse et Lannemezan	Favorable	6 181	0	0
Petits Frères des Pauvres	Prévention et lutte contre l'isolement des aînés par le biais de temps d'évasion et de lien social	Départemental	Actions de lutte contre l'isolement avec des sorties (découverte de lieux ; cinémas), des ateliers collectifs sur Tarbes et Lourdes	Favorable	2 362	0	0
Bus Mobile Informatique	Le numérique : un accélérateur de lien social	Vallée de la Barousse	8 ateliers numériques de plusieurs niveaux (initiation et supérieur) composés de 10 séances de 3 heures chacune sur les communes de Loures Barousse, Sainte Marie, Pinas, Sarp, Izaourt, Tibiran Jaunac.	Favorable	8 424	0	0
CCAS Lourdes	Accompagner les seniors au bien vieillir	Lourdes 1 et 2	Ateliers hebdomadaires d'1 à 2 intervention(s) selon la thématique (activité physique, nutrition, sophrologie, théâtre...)	Favorable	38 795	35 000	30 000
CCAS Lourdes	Voyage seniors 2023	Vallées des Gaves	Participation aux frais d'animation et de transport pour un séjour de 5 jours en Espagne	Favorable	4 500	0	0
CCAS DE Lannemezan	Séniors en équilibre	Vallée de la Barousse	Ateliers d'activité physique hebdomadaire pour 2 groupes	Favorable	4 200	0	0
CCAS Tarbes	Seniors en forme - remues méninges	Tarbes 1, 2 et 3	Atelier mémoire 1h30 / semaine sur 10 séances. 3 sessions/an soit 30 séances au total.	Favorable	3 432	0	0

CCAS Tarbes	Seniors en forme - activité physique adaptée - marche - prévention des chutes	Tarbes 1, 2 et 3	Programme d'ateliers d'activité physique : APA : 1 à 2 séances 1h/semaine, pour 3 groupes / semaine Marche : 1 fois par semaine 1h15, pour 2 groupes. Prévention des chutes : 2 sessions de 6 séances.	Favorable	10 755	0	0
CCAS Tarbes	Seniors en forme - nutrition	Tarbes 1, 2 et 3	Ateliers cuisine, mensuel, pour 2 groupes. Chaque groupe prépare et le partage le repas. Les ateliers sont complétés de conférences organisées 3 fois / an.	Favorable	7 702	0	0
CCAS Tarbes	La boîte à outils du jeune retraité	Tarbes 1, 2 et 3	Action sur 18 mois avec des séances à durée variable pour accompagner un public fragile vers la retraite entre 2 et 3 séances par mois.	Favorable	2 472	2 472	0
CCAS Vic en Bigorre	Ateliers informatique	Vic en Bigorre	1 session de formation à l'informatique sur 10 séances de 2 heures.	Favorable	2 589	0	0
CCAS D'Azereix	Bien vieillir à Azereix après 65 ans : atelier de Gymnastique Volontaire APA pour les seniors	Ossun	Ateliers de gymnastique sous forme de cycles de 9 séances à raison de 4 cycles dans l'année	Favorable	2 422	2 250	2 000
CCAS D'Azereix	Bien vieillir à Azereix : atelier d'initiation au numérique pour les seniors de plus de 65 ans	Ossun	Ateliers numériques proposés sous la forme de cycle de 10 séances, 2 cycles / an, projet sur 3 ans	Favorable	4 605	4 300	4 000
CCAS D'Odos	Atelier de Réflexion, Échanges et Débat d'idées	Moyen-Adour	Atelier animé 2 fois par mois (1h30) sous forme d'un débat collectif d'idées autour d'un sujet démocratique.	Favorable	168	0	0
CCAS D'Odos	ODOS, De Banc en Banc	Moyen-Adour	Atelier de 5 séances qui consiste à pratiquer une marche sur la commune. Le circuit proposé veille à trouver une assise tous les 300 à 400 mètres. 2 sessions par an.	Favorable	1 038	0	0
CCAS D'Odos	Ateliers Physiques	Moyen-Adour	2 ateliers physiques de 9 séances pour des personnes âgées fragiles (4 sessions) et robustes (3 sessions)	Favorable	3 580	0	0

CCAS D'Odos	Les dangers du numérique	Moyen-Adour	7 séances de sensibilisation autour du numérique : état des lieux des menaces ; préconisations à mettre en œuvre dans l'utilisation des outils numériques...	Favorable	1 380	0	0
CCAS D'Odos	Transport de l'opération "Séniors en vacances"	Moyen-Adour	Participation aux frais de transport pour un séjour	Favorable	1 054	0	0
Centre Hospitalier de Bigorre	Projet AGEACTIF	Val d'Adour-Rustan-Madiranais	Ateliers d'activité physique, de simulation cognitive, d'informations sur la nutrition. 16 groupes de 4 personnes sur le territoire de Tarbes et du Val d'Adour. Le transport est assuré par l'intervenant.	Favorable	43 900	0	0
CLIC Lannemezan	Ateliers activités de prévention de la perte d'autonomie	Neste, Aure et Louron	Ateliers de 2 heures composés de 2 pratiques : l'activité physique adaptée et la Nutrition/Mémoire/Sophrologie pour 6 groupes sur les communes de La Barthe de Neste; Capvern; Sarrancolin; Arreau; Loudenvielle; Saint Lary.	Favorable	24 653	0	0
CLIC Lannemezan	Marche consciente pour les seniors de plus de 60 ans	Neste, Aure et Louron	Activité hebdomadaire 1h30 pour une promenade consciente (corps / respiration / souffle) en pleine nature	Favorable	4 248	0	0
CLIC Lannemezan	Atelier initiation à l'usage informatique et aux nouvelles technologies d'information et de communication	Neste, Aure et Louron	Atelier numérique composé de 10 séances de 3 heures 2 sessions / an	Favorable	4 249	0	0
CLIC Pays des Gaves	Retraités, restez connectés en un CLIC !	Vallées des Gaves	Ateliers informatiques de différents niveaux : découverte et autonomie 14 groupes seront constitués. Chaque atelier compte 36 séances d'1h30.	Favorable	24 630	0	0
CLIC VMG	Vieillir tonic au CLIC	Vic en Bigorre	Séances d'activités physiques 1h une fois/semaine sur l'année pour 6 groupes à Vic-en-Bigorre.	Favorable	3 160	0	0

CLIC VMG	Activité Physique Adaptée	Val d'Adour-Rustan-Madiranais	Séances hebdomadaires d'1h de gymnastique adaptée pour les personnes âgées fragiles sur Rabastens-de-Bigorre.	Favorable	855	0	0
CLIC VMG	Silver Escape Game	Val d'Adour-Rustan-Madiranais	Actions collectives d'une demi-journée consistant à résoudre des énigmes en équipe sur le thème de la prévention santé sur 4 sites : 2 à Vic, 1 à Rabastens, 1 à Maubourguet.	Favorable	2 490	0	0
CLIC VMG	Atelier Mémoire	Val d'Adour-Rustan-Madiranais	Atelier mémoire de 11 séances pour personnes âgées robustes et/ou fragiles sur la commune de Rabastens-de-Bigorre.	Favorable	1 245	0	0
Comité Départemental gymnastique Volontaire 65	Prévention Santé	Départemental	Séances de sport santé proposées sous la forme de cycle de 9 séances à raison de 4 cycles dans l'année sur les communes de Vic en Bigorre et Sarp.	Favorable	5 150	4 800	4 500
CPTS Tarbes Adour	Promouvoir les actions visant à préserver le maintien à domicile des personnes de plus de 60 ans	Tarbes 1, 2 et 3	Programme multidisciplinaire de repérage et d'évaluation de la fragilité des séniors de plus de 60 ans avec mise en place d'actions collectives avec les différents acteurs locaux	Ajourné. Le porteur propose des actions qui relèvent d'une prise en charge individuelle, hors du champ de la CFPPA, ou des actions de promotion du dispositif Icope déjà financées par la CFPPA. Les actions collectives envisagées pourraient faire l'objet d'un soutien financier de la CFPPA mais elles ne sont pas expliquées dans le projet.	0	0	0
Eths Cidérayrès	Atelier Pilates	Départemental	Cours de pilates hebdomadaire pour 3 groupes (chaque cours est d'1h)	Favorable	2 882	2 882	0
Fédération PYRENE PLUS ST PE DE BIGORRE	Repérage des personnes fragiles	Lourdes 1 et 2	Intervention d'un coordinateur et de professionnels de santé afin d'organiser, planifier des consultations, organiser des actions de prévention type vaccinations ; animer des ateliers....	Ajourné, Les actions proposées sont hors du champ de la CFPPA. La CFPPA ne finance pas le temps de coordination. Seuls les ateliers pourraient faire l'objet de crédits mais le contenu n'est pas communiqué.	0	0	0

Fondation I2ML	Ateliers / conférences de sensibilisation et d'information aux addictions chez les seniors	Tarbes 1, 2 et 3	5 conférences de 3h30 autour de la thématique des addictions (alcool ; tabac ; médicaments ; jeux ; écrans...)	Défavorable La présentation du projet ne garantit pas un accompagnement du public à l'issue des réunions or au regard de la thématique abordée la possibilité d'un accompagnement doit être envisagée. Ce type d'action nécessite un travail avec les acteurs locaux qui ne figure pas dans le dossier.	0	0	0
GLOBALSTIM	Ateliers collectifs ExoStim	Départemental	Une conférence sur le Bien Vieillir et la Cognition puis 5 séances d'accompagnement à l'outil ExoStim avec un suivi trimestriel. 4 sessions sur Tarbes (la girandière), Lannemezan, Lourdes (CCAS), Vic-en-Bigorre (aigie marine)	Défavorable Le projet tel que présenté propose des ateliers collectifs sur la base d'une application dédiée qui nécessite un abonnement. La prise en charge des financements les années suivantes n'est pas communiquée et la CFPPA n'a pas pour vocation à pérenniser les actions.	0	0	0
Groupe SOS Transition Ecologique et Territoires	Escapades gourmande	Val d'Adour-Rustan-Madiranais	3 ateliers « Valorisation du patrimoine alimentaire » de 3 heures autour de savoirs faire des métiers de bouche et du patrimoine gastronomique à Saint Severs de Rustan	Défavorable Ce projet ne présente aucun ancrage local et son coût a été jugé très élevé 14 000€ pour 3 interventions de 3h.	0	0	0
Haut Adour Générations	"Retour en cuisine"	La Haute-Bigorre	Ateliers de préparation de repas en binôme ou trinôme (personnes âgées / élèves) avec un échange de savoirs « techniques » et « culturels » entre générations une matinée par semaine avec les élèves du lycée Victor Duruy sur la période scolaire.	Favorable	1 224	0	0
Haut Adour Générations	"Les Séniors en sortie"	La Haute-Bigorre	4 journées avec une activité culturelle, un temps convivial au restaurant, et une activité physique.	Favorable	1 810	0	0

Haut Adour Générations	Informatique	La Haute-Bigorre	Ateliers autour du numérique : - Niveau 1 : accompagnement individuel pour débiter autour de l'outil informatique par un bénévole. - Niveau 2: 2 ateliers de 35 séances chacun pour approfondir les connaissances animés par un prestataire. - Niveau 3: 1 atelier sur 35 séances de perfectionnement proposé par un bénévole. Le projet se déroulera à la mairie de Montgaillard.	Favorable	4 494	0	0
Haut Adour Générations	Motiv'action	La Haute-Bigorre	Programme d'ateliers autour de l'activité physique adaptée (gymnastique adaptée ; Yoga ; marche nordique ; randonnée...) sur 3 ans répartis sur plusieurs sites de la Haute Bigorre avec des activités adaptées en fonction du public : robuste, fragile.	Favorable	6 376	10 000	8 000
KANOPE	La Retraite, c'est le temps de m'impliquer ! ...pour contribuer de façon responsable à l'économie locale, pour participer à la vie associative et créer du lien social...	La Haute-Bigorre	Atelier "Tête et Corps": programme de plusieurs activités autour du bien-être (Auto-massage, Chansignes, Causeries) pour un total de 60 séances.	Favorable	6 643	0	0
Les Petits Débrouillards Occitanie	Projet de facilitation d'accès aux droits par les usages numériques	Départemental	Ateliers de médiation numérique dans les quartiers prioritaires de Tarbes et Lourdes	Favorable	8 000	7 500	7 000
Mutualité Française Hautes-Pyrénées	ateliers cognitifs-prévention des chutes	Aureilhan	Séances d'activité physique 1 fois par semaine animées par Siel Bleu	Favorable	2 964	2 964	0
Mutualité Française Occitanie	Seniors : équilibre et vous !	Tarbes 1, 2 et 3	2 parcours de prévention autour de l'équilibre et de l'habitat, chaque parcours est condensé en 2 journées programmées sur 2 communes Tournay et Aureilhan	Favorable	3 479	0	0

OXYGEM65	Ateliers créatifs et sportifs	Tarbes 1, 2 et 3	Ateliers hebdomadaires d'environ 1h30 sur 4 thématiques : arts plastiques, modelage, marche et gym douces.	Favorable	3 000	2 900	2 800
SOLIHA PYRÉNÉES BÉARN-BIGORRE	VIEILLIR DEBOUT	Départemental	Ateliers collectifs autour du risque de chutes composés de 4 séances de 2 heures. 4 sessions seront programmées : Vic en bigorre ; Castelnaud-Magnoac; Argeles-Gazost ; Saint Lary	Favorable	3 478	0	0
WIMOOV	Vélo Ecole - Actions de Prévention Mobilité à destination des Séniors	La Haute-Bigorre	Les ateliers de "vélo-école" de 4 séances composées de séances théoriques et pratiques autour des déplacements en vélo. 2 sessions sur le territoire de Bagnères de Bigorre	Favorable	7 760	0	0
WIMOOV	Mobilité Connectée - Actions de prévention Mobilité à destination des Séniors	Tarbes 1, 2 et 3	4 ateliers théoriques et pratiques de 3h pour apprendre à se déplacer avec les transports en commun. 2 sessions sur le territoire de Tarbes	Favorable	6 282	0	0
Réseau Accompagnement Solidarité	Lutter contre l'isolement des personnes âgées	Tarbes 1, 2 et 3	L'action s'articule sous diverses formes visant à rompre l'isolement : Programme d'ateliers hebdomadaires (ateliers créatifs, lecture, jeux collectifs) d'animations culturelles hebdomadaires (1 fois par semaine) et de réunions, conférences ou groupes de parole avec les associations partenaires	Favorable	3 000	0	0
Réseau Accompagnement Solidarité	Lutter contre l'isolement des personnes âgées	Tarbes 1, 2 et 3	Ateliers collectifs sur l'utilisation du numérique, en fonction des niveaux (débutants, intermédiaires...) et des besoins (prendre en main des outils ; naviguer sur internet ; démarches administratives...)	Favorable	2 000	0	0
TOTAL					314 144	81 989	58 300

ACTIONS COLLECTIVES POUR LES RESIDENTS D'EHPAD

Demandeur	Intitule Projet	Demande	Avis	Montant 2023	Montant 2024
EHPAD Les Résidences du Val d'Adour	Atelier Percussions	8 séances d'art thérapie autour d'instruments de musiques de 2h sur chaque site (2 groupes par EHPAD) soit 2 séances mensuelles de 2 heures sur chaque site (Maubourguet et Rabastens)	Favorable	1 955	1 800
EHPAD Las Arribas	Médiation animale	Séances de médiation animale 2h bihebdomadaire sur l'année soit 22 séances au sein de l'EHPAD et 10 séances médiation animale de 2h dans une ferme pédagogique	Favorable	4 665	0
EHPAD Le Jonquère	Médiation animale	Programme de 12 séances de 1h30, sur site, de médiation animale	Favorable	1 158	0
EHPAD Lou Pais	Atelier Musical Intergénérationnel	Programme d'ateliers de musicothérapie composé d'ateliers hebdomadaires (2 fois 60 minutes) soit 52 ateliers sur 26 semaines et d'ateliers mensuel intergénérationnels sur une 1/2 journée en partenariat avec le centre de loisirs de Maubourguet (2h30) : 8 ateliers. Chaque atelier s'organise autour de 3 jeux musicaux installés en plein air	Favorable	6 619	0
EHPAD Saint Frai Bagnères de Bigorre	"Le bien-être Pile Poil" : la Médiation animale pourvoyeuse de satisfaction.	Atelier de médiation animale 2 fois par mois pour 3 groupes au sein de l'EHPAD	Favorable	5 124	0
EHPAD Saint Joseph Ossun	Séances de médiation animale	Séances de médiation animale : 4 interventions de 2 heures par groupe (2 groupes sont programmés) au sein de l'EHPAD	Favorable	1 250	0
EHPAD Saint Joseph Ossun	DISPOSITIF ANISEN	Souscription à l'abonnement ANISEN	Défavorable, les crédits de la CFPPA n'ont pas pour vocation à financer ce type d'action. Le financement accordé en 2020 était à titre exceptionnel et dérogatoire dans le cadre de la crise sanitaire	0	0

EHPAD Saint Joseph Cantalous	STIMULATION COGNITIVE	Souscription à l'abonnement ANISEN	Défavorable, les crédits de la CFPPA n'ont pas pour vocation à financer ce type d'action. Le financement accordé en 2020 était à titre exceptionnel et dérogatoire dans le cadre de la crise sanitaire	0	0
EHPAD Saint Joseph Cantalous	MEDIATION ANIMALE	Séances de médiation animale : 4 interventions de 2 heures par groupe (2 groupes sont programmés) au sein de l'EHPAD	Favorable	1 022	0
EHPAD Saint Joseph Castelnau Magnoac	MEDIATION ANIMALE	Séances de médiation animale : 4 interventions de 2 heures par groupe (2 groupes sont programmés) au sein de l'EHPAD	Favorable	1 097	0
EHPAD Saint Joseph Castelnau-Magnoac	DISPOSITIF ANISEN	Souscription à l'abonnement ANISEN	Défavorable, les crédits de la CFPPA n'ont pas pour vocation à financer ce type d'action. Le financement accordé en 2020 était à titre exceptionnel et dérogatoire dans le cadre de la crise sanitaire	0	0
EHPAD Val de l'Ourse	Clown médiateur thérapeutique	Intervention d'un clown thérapeutique, atelier 1h deux fois par mois/ par groupe. 3 groupes sont programmés, soit 72 séances	Favorable	9 360	0
EHPAD Val de Neste	Danse thérapeutique	Atelier 1h bihebdomadaire de danses thérapies Tango sur l'année soit 24 séances	Favorable	1 680	0
L'Air en tête / EHPAD Saint Joseph Ossun	Regards partagés	Séance de relooking originale, pour créer un moment de détente, de partage, de plaisir et permettre à chaque participant de retrouver un regard bienveillant sur lui même	Favorable	2 942	0
EHPAD Sainte Marie de Siradan	Projet bien-être et partage intergénérationnel autour du monde végétal	Ateliers « partage autour du monde végétal » : ateliers jardinage ; journées rencontres intergénérationnelles et découvertes au jardin ethnobotanique de Sarp ; activités intergénérationnelles avec différents publics dont les scolaires	Favorable	7 000	5000
EHPAD Courtaou de Bigorre Horgues	DISPOSITIF ANISEN	Achat de 5 tablettes ANISEN pour proposer aux résidents des ateliers "multi-domaines" (activités cognitives ; nutrition ; physique et bien-être ; estime de soi)	Favorable	3 880	0
TOTAL				47 752	6 800

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE</p> <p>-----</p> <p>REUNION DU 21 AVRIL 2023</p>
---	--

Date de la convocation : 12 avril 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT.

Absent(s) excusé(s) : Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Laurent LAGES, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Bernard VERDIER.

Le quorum est atteint.

2 - CPOM EHPAD LABASTIDE A LOURDES - AVENANT N° 1 DEROGATION AU TAUX D'EVOLUTION DU TARIF HEBERGEMENT

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que depuis la loi Adaptation de la Société au Vieillessement (dite Loi ASV) de décembre 2015, les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sont tenu de conclure, pour 5 ans, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'ARS et le Conseil départemental.

Ces CPOM sont signés avec l'organisme gestionnaire à l'échelle des EHPAD présents sur le territoire départemental.

Ce contrat détermine les axes d'amélioration de la qualité ainsi que les taux d'évolution annuelle des tarifs Hébergement.

Comme indiqué dans la délibération liée à l'adoption des Objectifs d'Evolution des Dépenses (OED) 2023 des établissements et services relevant de sa compétence (commission permanente du 25 novembre 2022), il est prévu de déroger exceptionnellement pour le budget 2023 aux taux inscrits dans leur CPOM dans la limite des OED 2023 (+4,50%) sur demande des EHPAD.

En effet, les taux inscrits dans les CPOM n'intégraient pas une inflation et des revalorisations salariales aussi importantes que les ESMS ont connu en 2022 et connaissent en 2023.

Ainsi, au regard de son contexte, et au travers d'un rapport budgétaire argumenté, l'EHPAD « Labastide » à LOURDES, géré par le Centre Hospitalier TARBES-LOURDES, a sollicité le département pour déroger, pour l'année 2023 au taux inscrit dans son CPOM par l'avenant n° 1 proposé.

Après étude par les services, un taux d'évolution 2023 est proposé.

Organisme gestionnaire	EHPAD	TAUX CPOM	TAUX Dérogatoire 2023
Centre Hospitalier Tarbes Lourdes	Labastide à LOURDES	+ 1,36 %	+ 4,45%

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré, M. Lavit n'ayant participé ni au débat, ni au vote,

DECIDE

Article 1^{er} – d'approuver l'avenant n° 1 de dérogation tarifaire du Contrat Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2018-2022 de l'EHPAD « Labastide » à Lourdes géré par le Centre Hospitalier TARBES-LOURDES signé le 11 octobre 2018 ;

Article 2 - d'autoriser le Président à signer ce document avec le Centre Hospitalier TARBES-LOURDES et l'Agence Régionale de Santé Occitanie au nom et pour le compte du département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION DE LA COMMISION PERMANENTE</p> <p>-----</p> <p>REUNION DU 21 AVRIL 2023</p>
---	---

Date de la convocation : 12 avril 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT.

Absent(s) excusé(s) : Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Laurent LAGES, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Bernard VERDIER.

Le quorum est atteint.

3 - CONVENTION RELATIVE AU PROJET DE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION NATIONAL DE GESTION DE L'APA A DOMICILE ENTRE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES PYRENEES

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que la loi du 7 août 2020 relative à la dette et à l'autonomie a créé un nouveau risque et une nouvelle branche consacrés à l'autonomie. La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) est chargée de la gestion de cette nouvelle branche de la sécurité sociale.

Dans ce cadre, la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) 2022 a prévu la création d'un système d'information national pour la gestion de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile afin d'harmoniser les pratiques départementales. Ce système d'information unique doit être opérationnel à partir du 2^{ème} trimestre 2024.

Pour ce faire, la CNSA a choisi, outre la mobilisation de compétences techniques en interne et en externe, d'associer les départements à la construction de ce système d'information. Elle a notamment voulu s'appuyer sur l'expertise et l'implication de certains Départements.

Avec la Mayenne, Le Nord et le Pas-de-Calais, le département des Hautes-Pyrénées fait partie des départements dits « experts ». Concrètement, cela se traduit par la mobilisation d'agents de la DSIN, et de la MDA pour :

- Participer à l'expression de besoins préliminaire du futur SI APA ;
- Participer à la co-construction de la solution ;
- Participer à la phase de recette ;
- Participer à la préparation du déploiement et de la conduite du changement.

En contrepartie de l'investissement du département à la construction du futur système d'information national, la CNSA a souhaité verser une contribution financière d'un montant de 75 000 € pour la durée du programme, du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2024.

Les détails des engagements réciproques ainsi que les modalités de versement et de suivi sont précisés dans la convention proposée.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} - d'approuver la convention avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie portant l'attribution d'une contribution financière d'un montant de 75 000 € en contrepartie de l'investissement du département pour la création d'un système d'information national pour la gestion de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile, pour la durée du programme susvisé, du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2024 ;

Article 2 - d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION DE LA COMMISION PERMANENTE</p> <p>-----</p> <p>REUNION DU 21 AVRIL 2023</p>
---	---

Date de la convocation : 12 avril 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT.

Absent(s) excusé(s) : Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Laurent LAGES, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Bernard VERDIER.

Le quorum est atteint.

4 - POLITIQUES TERRITORIALES CONTRATS TERRITORIAUX OCCITANIE 2022-2028 AVEC LES TERRITOIRES DU VAL D'ADOUR ET DES COTEAUX

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que la Région Occitanie a décidé de relancer une nouvelle génération de Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2022 - 2028, dont elle a défini les grands principes lors de son assemblée plénière du 16 décembre 2021.

Elle a ainsi proposé aux 5 Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux des Hautes-Pyrénées (PETR), à la Communauté de d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et au Conseil Départemental de poursuivre leur accompagnement des territoires et de s'engager dans ces nouvelles politiques contractuelles afin de mettre en œuvre un partenariat local jusqu'en 2028.

Ces contrats reposent sur les 3 orientations prioritaires que s'est donnée la Région avec Occitanie 2040 et le Pacte Vert :

- favoriser l'adaptation et la résilience des territoires au changement climatique ;
- réussir ensemble le rééquilibrage territorial ;
- promouvoir un nouveau modèle de développement.

Ils proposent à cet effet 6 objectifs territoriaux à décliner dans chaque territoire :

- contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive ;
- s'adapter à l'urgence climatique ;
- utiliser durablement les ressources naturelles, dont l'eau et le foncier ;
- préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions ;
- améliorer la santé et le bien-être des habitants ;
- préserver et développer des emplois de qualité ;
- agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Ces 6 objectifs territoriaux sont complétés par un objectif transversal de solidarité et de soutenabilité financière, garant de politiques publiques dans les territoires responsables, justes et durables.

Chaque contrat territorial comprend :

- un bilan de précédente période contractuelle ;
- le projet du territoire et son diagnostic stratégique qui identifie les enjeux et leviers à développer pour atteindre ses objectifs dans le cadre d'orientations partagées par les partenaires ;
- les principes d'engagement et d'intervention des différents partenaires cosignataires déclinés pour chacun des 6 objectifs pré-cités ;
- les modalités de gouvernance contractuelle ;
- des fiches mesures opérationnelles ;
- pour le renforcement de la vitalité économique, sociale et culturelle ;

Concernant plus particulièrement le Conseil départemental :

- le préambule rappelle son engagement dans une politique d'appui et de développement des territoires fondée sur cette logique partenariale contractuelle ;
- l'article 5 définit ses orientations stratégiques vis-à-vis de chaque territoire concerné ;
- l'article 6 précise ses stratégies pour chacun des objectifs du Pacte Vert Occitanie ;
- l'article 7 indique ses dispositifs spécifiques d'intervention ;
- l'article 10 expose son rôle dans la gouvernance, notamment au travers l'organisation du Comité des Financeurs partenarial.

A ce jour, sur les 5 contrats prévus sur les Hautes-Pyrénées (Val d'Adour, Coteaux, Nestes, Plaines et Vallées de Bigorre pour les territoires de la Haute-Bigorre et des Vallées des Gaves et Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées), ceux des territoires du Val d'Adour et des Coteaux seront soumis à la commission permanente régionale de ce 21 avril 2023.

En conséquence, afin de finaliser la mise en œuvre de ce partenariat territorial, il est proposé d'examiner le contenu des 2 contrats ci-annexés, d'en accepter les termes et d'autoriser le Président à les signer.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} – d’approuver le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 avec le Pôle d’Equilibre Territorial et Rural du Pays du Val d’Adour, le département du Gers, la Région Occitanie, l’Agence de l’Eau Adour Garonne, la Communauté de communes Adour Madiran, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers et la Communauté de communes Armagnac-Adour ;

Article 2 – d’approuver le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 avec le Pôle d’Equilibre Territorial et Rural des Coteaux, la Région Occitanie, la Communauté de communes des Coteaux du Val d’Arros et la Communauté de communes du Pays de Trie et du Magnoac ;

Article 3 – d’autoriser le Président à signer ces documents au nom et pour le compte du département.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Michel PÉLIEU

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE</p> <p>-----</p> <p>REUNION DU 21 AVRIL 2023</p>
---	--

Date de la convocation : 12 avril 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT.

Absent(s) excusé(s) : Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Laurent LAGES, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Bernard VERDIER.

Le quorum est atteint.

5 - FONDS D'AMENAGEMENT RURAL PROROGATIONS DU DÉLAI D'EMPLOI ET CHANGEMENT D'AFFECTATION DE SUBVENTIONS

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président concluant :

- à proroger la durée de validité des subventions accordées par délibération de la Commission Permanente du 2 avril 2021 à la commune de Bastsère, du 16 avril 2021 à la commune de Serre-Lanso et à la commune de Péréac, au titre du FAR, les opérations ne sont pas terminées ou en attente les factures,
- au changement d'affectation de la subvention accordée par délibération de la Commission Permanente du 13 mai 2022 à la commune de Saint-Savin, au titre du FAR,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er}- d'accorder aux communes ci-après un délai supplémentaire d'un an pour l'emploi des subventions accordées au titre du FAR :

DECISION	COMMUNE	OBJET	AIDE ACCORDEE
02/04/2021	BATSERE	Mise en conformité d'un logement communal	20 400 €
16/04/2021	SERE-LANSO	Aménagement extérieur du logement communal Le Presbytère (1 ^{ère} tranche)	5 492 €
16/04/2021	SERE-LANSO	Numérue	2 612 €
16/04/2021	PAREAC	Travaux (enfouissement des réseaux, restauration de l'église)	10 019 €

Article 2 – d'annuler l'aide de 7 438 € accordée à la commune de Saint-Savin, au titre du FAR, par délibération de la Commission Permanente du 13 mai 2022 pour des travaux sur voirie communale suite à la demande de la commune d'un changement d'affectation de cette subvention pour des travaux de réfection à l'école ;

Article 3 – d'attribuer à la commune de Saint-Savin une aide de 7 438 €, au titre du FAR, correspondant à 50 % de la dépense subventionnable de 14 875 € pour des travaux de réfection de l'école.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION</p> <p>DE LA COMMISSION PERMANENTE</p> <p>-----</p> <p>REUNION DU 21 AVRIL 2023</p>
---	--

Date de la convocation : 12 avril 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT.

Absent(s) excusé(s) : Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Laurent LAGES, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Bernard VERDIER.

Le quorum est atteint.

6 - FONDS D'AMENAGEMENT RURAL PROGRAMMATION

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président concluant à l'attribution de subventions au titre du FAR pour le canton de la Vallée de l'Arros et des Baïses,

Considérant que cette programmation n'appelle pas d'observation particulière et correspond aux critères d'éligibilité définis par l'Assemblée,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} - d'attribuer, au titre du FAR, les subventions figurant sur les tableaux joints à la présente délibération ;

Article 2 – d’imputer la dépense sur le chapitre 204-74 du budget départemental.

En application du règlement du FAR, le montant des subventions du département tient compte des aides attribuées par l’Etat, la Région et l’Europe.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

FAR 2023

Canton: Vallée de l'Arros et des Baïses

Dotation : 1 162 000 €
Réparti : 1 093 974 €
Reste à répartir : 68 026 €

Collectivité	Nombre d'habitants	Situation fiscale	Objet du dossier	Montant opération	Montant subventionnable	Taux	Montant
ARGELES-BAGNERES	105	-10%	Travaux de rénovation de l'éclairage public	25 000 €	25 000 €	45,00%	11 250 €
ARGELES-BAGNERES	105	-10%	Achat de matériel pour la salle des fêtes	5 892 €	5 892 €	22,50%	1 326 €
ARGELES-BAGNERES	105	-10%	Travaux acoustiques de la salle des fêtes	7 353 €	7 353 €	45,00%	3 309 €
ARRODETS	22	MAX	Rénovation thermique de la salle communale	8 166 €	8 166 €	50,00%	4 083 €
ARTIGUEMY	88	MAX	Travaux de modernisation de la voirie, rénovation de bâtiments communaux et travaux sylvicoles	35 262 €	35 262 €	50,00%	17 631 €
ASQUE	127	MAX	Rénovation de la couverture du bâtiment communal Poutarcole	52 162 €	45 000 €	50,00%	22 500 €
BANIOS	63	MAX	Travaux de modernisation du chemin du Thou	10 538 €	10 538 €	50,00%	5 269 €
BARBAZAN-DESSUS	175	MAX	Aménagement du centre du village, enfouissement des réseaux, travaux (logements communaux, cimetière, sacristie, salle des fêtes (1ère tranche))	110 000 €	45 000 €	50,00%	22 500 €
BEGOLE	202	MAX	Rénovation de la place et entretien de la voirie communale	63 820 €	45 000 €	50,00%	22 500 €
BENQUE-MOLERE	138	MAX	Travaux de modernisation de voirie, d'aménagement d'un espace containers et sur bâtiments communaux	31 907 €	31 907 €	45,43%	14 496 €
BERNADETS-DESSUS	155	-10%	Travaux d'enfouissement des réseaux	60 000 €	45 000 €	45,00%	20 250 €
BETTES	57	MAX	Travaux d'enrochement à la salle des fêtes	6 320 €	6 320 €	46,27%	2 924 €
BONNEMAZON	71	MAX	Réalisation d'un caveau de 2 places (dépositoire communal), travaux de voirie (empierrement d'un espace de stationnement et déplacement de l'aire containers)	19 492 €	19 492 €	47,67%	9 291 €
BONNEMAZON	71	MAX	Achat de mobilier pour la salle des fêtes	1 191 €	1 191 €	25,00%	298 €
BONREPOS	199	MAX	Travaux de modernisation de la voirie	40 649 €	40 649 €	50,00%	20 325 €
BORDES	773	MAX	Travaux de voirie et à la salle des fêtes	147 989 €	45 000 €	50,00%	22 500 €
BOURG-DE-BIGORRE	197	MAX	Travaux de voirie, de restructuration de l'école et création d'une bibliothèque	33 925 €	33 925 €	37,83%	12 833 €
BOURG-DE-BIGORRE	197	MAX	Acquisition d'un lave vaisselle et de mobilier pour la bibliothèque	5 237 €	5 237 €	25,00%	1 309 €
BULAN	62	MAX	Travaux de réfection de voirie	36 815 €	36 815 €	50,00%	18 408 €
BURG	295	MAX	Travaux de réfection de voiries sur la commune	39 882 €	39 882 €	50,00%	19 941 €
CAHARET	36	MAX	Travaux d'aménagement d'un accès PMR à la Mairie et de voirie	15 828 €	15 828 €	48,19%	7 627 €
CAHARET	36	MAX	Acquisition de matériels et d'un photocopieur	8 578 €	8 578 €	25,00%	2 145 €
CASTELBAJAC	143	MAX	Travaux de modernisation de la voirie et sur bâtiments communaux	40 752 €	40 752 €	50,00%	20 376 €
CASTILLON	82	MAX	Préservation et embellissement du centre du village (Tranche 1)	120 280 €	42 136 €	47,47%	20 000 €
CHELLE-SPOU	112	MAX	Travaux de modernisation de la voirie, à l'église et équipement de la salle des fêtes	26 116 €	26 116 €	46,48%	12 140 €
CIEUTAT	624	MAX	Travaux de modernisation de la voirie communale (phase 3)	41 050 €	41 050 €	50,00%	20 525 €
CLARAC	167	MAX	Travaux de modernisation de la voirie	44 700 €	44 700 €	50,00%	22 350 €
ESCOTS	41	MAX	Travaux de rénovation et d'isolation des bâtiments communaux	28 083 €	28 083 €	30,83%	8 658 €
ESPECHE	51	MAX	Travaux sur bâtiments communaux (rénovation de la toiture de la maison communale)	40 409 €	40 409 €	50,00%	20 205 €
FRECHOU-FRECHET	170	MAX	Travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments communaux	38 776 €	38 776 €	40,00%	15 511 €
GALAN	711	MAX	Travaux de modernisation de la voirie	39 312 €	39 312 €	50,00%	19 656 €
GALEZ	173	MAX	Travaux d'espaces verts, à l'église et d'éclairage public	35 334 €	35 334 €	48,34%	17 080 €
GALEZ	173	MAX	Acquisition de matériel informatique	5 046 €	5 046 €	25,00%	1 262 €
GALEZ	173	MAX	Travaux sur bâtiments (salle des fêtes et logement)	4 831 €	4 620 €	40,78%	1 884 €
GOUDON	240	MAX	Travaux de voirie	40 712 €	40 712 €	50,00%	20 356 €
GOURGUE	64	MAX	Aménagement du cœur de village, travaux d'accessibilité handicapé à l'église	33 710 €	33 710 €	47,57%	16 035 €
GOURGUE	64	MAX	Acquisition d'un défibrillateur	2 540 €	2 540 €	25,00%	635 €
HAUBAN	101	-10%	Travaux de réhabilitation du hangar communal	8 585 €	8 585 €	45,00%	3 863 €
HITTE	162	MAX	Travaux de rénovation du clocher du village (2ème tranche)	7 164 €	7 164 €	50,00%	3 582 €
HOUEYDETS	286	MAX	Travaux de modernisation de la voirie	45 079 €	45 000 €	50,00%	22 500 €
LANESPEDE	147	MAX	Remplacement du copieur de la mairie	1 600 €	1 600 €	25,00%	400 €

LESPOUEY	209	MAX	Travaux d'aménagement de la mairie et des abords	100 000 €	100 000 €	60,00%	60 000 €
LHEZ	78	MAX	Travaux à la mairie, de voirie et remplacement des gardes-fous des ponts	45 097 €	41 450 €	31,73%	13 154 €
LHEZ	78	MAX	Fabrication de chariots de stockage des tables et chaises de la salle des fêtes	3 550 €	3 550 €	25,00%	888 €
LIBAROS	140	MAX	Aménagement routier et travaux d'entretien des bâtiments communaux	38 807 €	38 807 €	50,00%	19 404 €
LOMNE	31	MAX	Création d'un local technique et travaux de goudronnage	28 097 €	28 097 €	45,61%	12 814 €
LUC	184	MAX	Travaux de voirie (2ème tranche)	73 112 €	43 430 €	50,00%	21 715 €
LUTILHOUS	219	MAX	Travaux de mise en conformité du chauffage de l'école, rénovation de la porte de l'église	11 877 €	11 877 €	19,47%	2 313 €
LUTILHOUS	219	MAX	Acquisition d'un photocopieur	3 737 €	3 737 €	25,00%	934 €
MASCARAS	373	MAX	Travaux d'aménagements et de sécurité de la voirie	45 469 €	45 000 €	50,00%	22 500 €
MAUVEZIN	237	MAX	Travaux de modernisation de la voirie et sur bâtiments communaux	47 906 €	45 000 €	36,40%	16 380 €
MONTASTRUC	234	MAX	Travaux de modernisation de la voirie	42 774 €	42 774 €	50,00%	21 387 €
MOULEDOUS	221	MAX	Travaux d'extension de la salle des fêtes (phase 2)	61 063 €	48 000 €	50,00%	24 000 €
OLEAC-DESSUS	114	MAX	Travaux (logement, voirie, système campanaire)	40 327 €	40 327 €	50,00%	20 164 €
ORIGNAC	250	MAX	Travaux sur bâtiments communaux, aménagement de la place du village, transformation en LED d'une partie de l'éclairage public	39 282 €	39 282 €	40,58%	15 942 €
OUAILLOUX	156	MAX	Travaux électriques et de plâtrerie, création d'un plafond, d'un portail sur les bâtiments communaux, clôture à la salle des fêtes et travaux de voirie communale	43 799 €	43 799 €	50,00%	21 900 €
OZON	259	MAX	Travaux de rénovation d'un bâtiment communal	59 670 €	45 000 €	50,00%	22 500 €
PEYRAUBE	166	MAX	Travaux de mise aux normes et accessibilité des ERP (Mairie/Ecole, salle polyvalente et église) (tranche 1)	99 710 €	45 000 €	50,00%	22 500 €
POUMAROUS	169	MAX	Travaux de réfection de la voirie et à l'ancienne mairie	38 079 €	38 079 €	50,00%	19 040 €
RECURT	221	MAX	Travaux de modernisation de la voirie communale	46 895 €	45 000 €	50,00%	22 500 €
RICAUD	68	MAX	Travaux de rénovation de la voirie et d'aménagement du cimetière	18 850 €	18 850 €	50,00%	9 425 €
SABARROS	34	MAX	Travaux de modernisation de la voirie communale	23 947 €	23 947 €	50,00%	11 974 €
SABARROS	34	MAX	Acquisition de matériel d'impression	3 166 €	3 166 €	25,00%	792 €
SARLABOUS	79	MAX	Travaux de réfection de la voirie communale	27 960 €	27 960 €	50,00%	13 980 €
SENTOUS	68	MAX	Travaux de voirie	40 301 €	40 301 €	50,00%	20 151 €
SINZOS	137	MAX	Travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et de voirie	44 120 €	44 120 €	50,00%	22 060 €
TILHOUSE	235	MAX	Travaux de sécurisation de la traversée du lotissement "Pradiole" avec aménagement piétonnier	45 758 €	45 000 €	50,00%	22 500 €
TOURNAY	1 185	-10%	Travaux de réhabilitation des logements de la Maison Lacoste	388 233 €	100 000 €	45,00%	45 000 €
TOURNOUS-DEVANT	92	MAX	Travaux d'amélioration et de modernisation de la voirie communale	83 701 €	45 000 €	50,00%	22 500 €
UZER	103	-10%	Travaux à la salle des fêtes et d'assainissement à la mairie et au logement	34 936 €	34 936 €	45,00%	15 721 €
SIVOM DES COTEAUX DE L'ARRET SPORT LOISIRS			Travaux de remise en état du terrain d'entraînement suite à la mise en place de l'éclairage LED	30 218 €	30 218 €	50,00%	15 109 €
SIVOM ENTRE-DEUX-ARRÊTS			Création d'un groupe scolaire	60 289 €	50 000 €	50,00%	25 000 €
TOTAUX :				3 040 815 €	2 294 387 €		1 093 974 €

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION</p> <p>DE LA COMMISSION PERMANENTE</p> <p>-----</p> <p>REUNION DU 21 AVRIL 2023</p>
---	--

Date de la convocation : 12 avril 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT.

Absent(s) excusé(s) : Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Laurent LAGES, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Bernard VERDIER.

Le quorum est atteint.

7 - ADHESION DU DEPARTEMENT AU CEREMA

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente en matière de représentations,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que le Centre d'études et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) est un établissement public qui intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises en appui aux politiques publiques, innovation et recherche, diffusion des connaissances, et normalisation, notamment dans les domaines suivants :

- expertise et ingénierie territoriale (AMO) ;
- bâtiments ;
- mobilités ;
- infrastructures de transport ;
- environnement et risques.

Il est issu de la fusion des anciens services du réseau scientifique et technique de l'Etat : les laboratoires régionaux des ponts et chaussées, le SETRA (Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes), le CETMEF (Centre d'Études Techniques Maritimes Et Fluviales), et le CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques).

La loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 *portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports* a ouvert la possibilité aux collectivités territoriales d'adhérer au CEREMA, ce qui leur permet d'exercer un contrôle sur ses activités et de lui passer commande sans mise en concurrence préalable.

Ainsi, l'adhésion au CEREMA permettrait notamment au département :

- de participer directement ou indirectement à la gouvernance de l'établissement (par le biais de ses représentants au Conseil d'administration, au Conseil stratégique, aux Comités d'orientation régionaux et aux conférences techniques territoriales) ;
- de disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du CEREMA : la quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au CEREMA, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence ;
- de bénéficier d'un abattement de 5 % sur ses prestations ;
- d'accéder à une communauté d'experts et de disposer de prestations spécifiques.

La période initiale d'adhésion court jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine. Le montant annuel de la contribution est de 2500 € (1250 € la première année).

Compte tenu de l'intérêt que représenterait pour le département la possibilité de pouvoir faire appel à une structure dont l'expertise est reconnue et indépendante, dans des thématiques qui recouvrent plusieurs de nos domaines de compétences, il est proposé d'adhérer au CEREMA et de désigner un représentant dans le cadre de cette adhésion.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} – d'adhérer au CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) ; le montant annuel de la contribution est de 2500 € (1250 € la première année) ;

Article 2 – d'imputer la dépense sur le chapitre 011-80 du budget départemental ;

Article 3 - de désigner M. Stéphane Peyras pour représenter le département au sein de cette instance ;

Article 4 - d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion au nom et pour le compte du département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Michel PÉLIEU

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE</p> <p>-----</p> <p>REUNION DU 21 AVRIL 2023</p>
---	--

Date de la convocation : 12 avril 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT.

Absent(s) excusé(s) : Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Laurent LAGES, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Bernard VERDIER.

Le quorum est atteint.

8 - DON DE DEUX MOTOS ELECTRIQUES A LA GENDARMERIE DES HAUTES-PYRENEES

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président,

Vu le courriel du 28 octobre 2022 du commandant en second de groupement de la Gendarmerie Nationale Brigade Motorisée de Lannemezan, le Lieutenant-Colonel Ludovic ROUGNON-GLASSON, demandant l'attribution de deux motos électriques tout-terrain Storm BEE E pour améliorer la lutte contre les atteintes à l'environnement ;

Considérant que la donation de ces deux motos du département à la Gendarmerie est d'intérêt général local car, dans le cadre de la solidarité territoriale, elle participe à la prévention et la sécurité des territoires ruraux, voire isolés ;

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} – d'approuver le don de deux motos électriques tout-terrain Storm BEE E modèle 2023, finition enduro au groupement de la Gendarmerie Nationale Brigade Motorisée de Lannemezan, d'une valeur à neuf de 8 800 € HT l'unité. Déduction faite du bonus écologique estimé à 900 € l'unité, le coût net est d'environ 15 800 € pour les deux motos ;

Ce don à la Gendarmerie est d'intérêt général, participant à la prévention et la sécurité des territoires ruraux, voire isolés.

Article 2 – d’approuver la convention avec le groupement de la Gendarmerie Nationale Brigade Motorisée de Lannemezan ;

Article 3 - d’autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du département.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION DE LA COMMISION PERMANENTE</p> <p>-----</p> <p>REUNION DU 21 AVRIL 2023</p>
---	---

Date de la convocation : 12 avril 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT.

Absent(s) excusé(s) : Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Laurent LAGES, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Bernard VERDIER.

Le quorum est atteint.

9 - COLLÈGES PUBLICS : FONDS COMMUN DES SERVICES D'HÉBERGEMENT 2023 (FCSH) : COLLÈGES GASTON FÉBUS, LE HAUT-LAVEDAN, MASSEY ET PAUL ÉLUARD

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente en matière de collèges,

Vu le décret 2000.992 du 6 octobre 2000 relatif à la gestion du Fonds commun des services d'hébergement,

Vu les demandes de financement du collège Paul Eluard à Tarbes, du collège Gaston Fébus à Lannemezan, du collège Massey à Tarbes et du collège du Haut Lavedan à Pierrefitte-Nestalas, pour divers matériels de cuisines, au titre de ce fonds,

Vu le rapport de M. le Président,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique - d'attribuer au titre du Fonds commun des services d'hébergement les montants suivants :

- 2 129,44 € au collège Paul Eluard à Tarbes, pour l'acquisition d'un batteur mélangeur professionnel,

- 1 131,00 € au collège Gaston Fébus à Lannemezan, pour le remplacement du système d'enregistrement de température des chambres froides,
- 271,26 € au collège Massey à Tarbes, pour la réparation de la sonde à cœur VCC de la sauteuse,
- 1 141,76 € au collège du Haut Lavedan à Pierrefitte-Nestalas, pour l'acquisition d'un trancheur à viande professionnel.

Ces sommes sont des participations maximales qui seront éventuellement réajustées au regard des factures réellement acquittées par les collèges.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE</p> <p>-----</p> <p>REUNION DU 21 AVRIL 2023</p>
---	--

Date de la convocation : 12 avril 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT.

Absent(s) excusé(s) : Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Laurent LAGES, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Bernard VERDIER.

Le quorum est atteint.

10 - COLLEGES PUBLICS : COLLEGE DU VAL D'ARROS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR RENOUVELLEMENT DES CHAISES DE LA RESTAURATION

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente en matière de collèges,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que chaque année, le département alloue aux collèges publics une dotation matériel et mobilier pour leur permettre de renouveler leurs équipements. La dotation annuelle pour l'année 2023 leur a été notifiée en décembre 2022.

Pour l'année 2023, une enveloppe budgétaire complémentaire de 100 000 euros a été votée pour répondre aux demandes des collèges.

Le collège du Val d'Arros à Tournay souhaite procéder au renouvellement de l'ensemble des chaises de la restauration.

Les chaises actuelles ont 40 ans, elles sont abimées et les agents rencontrent de plus en plus de problèmes pour les manipuler. Une chaise actuelle pèse 9 kg, les agents doivent les descendre et les relever tous les jours avec pour conséquences des problèmes récurrents aux épaules et aux poignets. Les nouvelles chaises ont un poids fortement diminué, elles pèsent entre 3 kg et 4 kg et possèdent un appui de table, cela permettra d'améliorer les conditions de manutention pour les agents.

Au vu de ce qui précède, il est proposé de donner l'accord pour une subvention exceptionnelle à hauteur de 9 777,06 € (selon devis transmis) qui permettra de prendre en charge la totalité de cette dépense.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

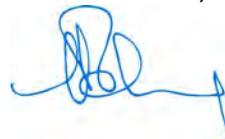
DECIDE

Article 1^{er} – d’attribuer une subvention exceptionnelle de 9 777,06 € au collège du Val d’Arros à Tournay pour renouveler l’ensemble des chaises de la restauration ;

Article 2 – d’imputer ce montant sur le chapitre 204-221 du budget départemental.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE</p> <p>-----</p> <p>REUNION DU 21 AVRIL 2023</p>
---	--

Date de la convocation : 12 avril 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT.

Absent(s) excusé(s) : Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Laurent LAGES, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Bernard VERDIER.

Le quorum est atteint.

11 - FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ENGIE 2023-2025

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que depuis le 1^{er} janvier 2005, le département assure seul le pilotage du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Le FSL est destiné à accorder des aides à l'accès ou au maintien dans le logement, ainsi que des aides pour le paiement des fluides (énergie et eau) aux personnes et familles en difficultés d'insertion sociale et/ou financière.

Pour ce qui concerne le volet énergie, les fournisseurs d'énergie partenaires du FSL abondent annuellement le Fonds par le biais de subventions directes.

Il convient de renouveler la convention avec ENGIE définissant les modalités de leur participation au Fonds. La convention proposée prend effet au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de trois ans.

ENGIE fera connaître par courrier au plus tard le 30 juin le montant de sa contribution financière pour l'année 2023.

Il est proposé d'approuver la convention et d'autoriser le Président à la signer.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} – d’approuver la convention de partenariat 2023/2025 pour la gestion du dispositif « Solidarité Energie » des Fonds de Solidarité pour le Logement avec ENGIE, pour une durée de trois ans à compter de 1^{er} janvier 2023 ;

Article 2 - d’autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du département.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE</p> <p>-----</p> <p>REUNION DU 21 AVRIL 2023</p>
---	--

Date de la convocation : 12 avril 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT.

Absent(s) excusé(s) : Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Laurent LAGES, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Bernard VERDIER.

Le quorum est atteint.

12 - PROGRAMME DEPARTEMENTAL LOGEMENT/HABITAT AIDES AUX PROPRIETAIRES PRIVES

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président concluant à l'attribution d'aides au titre du Programme Départemental Logement/Habitat,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} - d'attribuer, au titre du Programme Départemental Logement/Habitat, sur le chapitre 204-72 du budget départemental, les subventions figurant sur le tableau joint à la présente délibération ;

Article 2 - d'annuler l'aide de 1 493 €, ci-après, accordée à Mme EDN par délibération de la Commission Permanente du 25 novembre 2022 :

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Tarbes Lourdes Pyrénées					
Propriétaire Occupant Modeste - Mesure Adaptation / Autonomie / Handicap					
Bénéficiaire	Coût HT	Co-financeurs	Montant subventionnable	Montant proposé	
MME. EDN	4 975 €	ANAH	1 741 €	4 975 €	1 493 €

Ce dossier est éligible à une aide de la MDPH à hauteur de 2 841 € pour les travaux d'adaptation de la salle de bain ; par conséquent, les deux dispositifs d'aide étant non cumulables.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

CP du 21/04/2023

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Adour Madiran

Propriétaire Occupant Très Modeste - Mesure Adaptation / Autonomie / Handicap

Bénéficiaire	Coût HT	Co-financeurs		Montant subventionnable	Montant accordé
MME. SB	8 666 €	ANAH	4 333 €	8 666 €	1 800 €

Sortie d'insalubrité

Bénéficiaire	Coût HT	Co-financeurs		Montant subventionnable	Montant accordé
MME. ML	63 988 €	ANAH	29 500 €	30 000 €	9 000 €
		COMMUNAUTE DE COMMUNES/D'AGGLOMERATION	5 000 €		

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Plateau de Lannemezan Neste Barousse

Propriétaire Occupant Très Modeste - Mesure Adaptation / Autonomie / Handicap

Bénéficiaire	Coût HT	Co-financeurs		Montant subventionnable	Montant accordé
MME. JR	3 915 €	ANAH	1 958 €	3 915 €	1 175 €

Sortie d'insalubrité

Bénéficiaire	Coût HT	Co-financeurs		Montant subventionnable	Montant accordé
M. VP	68 541 €	ANAH	26 500 €	30 000 €	9 000 €

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Renouvellement Urbain de la Ville de Tarbes

Aide aux propriétaires Bailleurs avec Loyers Conventionnés sociaux

Bénéficiaire	Coût HT	Co-financeurs		Montant subventionnable	Montant accordé
SOCIETE S Place Bain Pere log3	40 450 €	ANAH	17 777 €	30 000 €	3 000 €
		COMMUNAUTE DE COMMUNES/D'AGGLOMERATION	3 724 €		
		CONSEIL REGIONAL	1 000 €		
SOCIETE S Place Bain Pere log4	42 414 €	ANAH	18 543 €	30 000 €	3 000 €
		COMMUNAUTE DE COMMUNES/D'AGGLOMERATION	3 946 €		
		CONSEIL REGIONAL	1 000 €		
SOCIETE S Place Bain Pere log5	37 086 €	ANAH	16 465 €	30 000 €	3 000 €
		COMMUNAUTE DE COMMUNES/D'AGGLOMERATION	3 618 €		
		CONSEIL REGIONAL	1 000 €		
SOCIETE S Place Bain Pere log6	35 463 €	ANAH	15 831 €	30 000 €	3 000 €
		COMMUNAUTE DE COMMUNES/D'AGGLOMERATION	3 216 €		
		CONSEIL REGIONAL	1 000 €		

Aide aux propriétaires Bailleurs avec Loyers Conventionnés très sociaux

Bénéficiaire	Coût HT	Co-financeurs		Montant subventionnable	Montant accordé
SOCIETE S Place Bain Pere log1	25 311 €	ANAH	13 872 €	25 311 €	3 048 €
		COMMUNAUTE DE COMMUNES/D'AGGLOMERATION	2 329 €		
		CONSEIL REGIONAL	1 000 €		
SOCIETE S place Bain Pere log2	46 211 €	ANAH	22 024 €	30 000 €	6 000 €
		COMMUNAUTE DE COMMUNES/D'AGGLOMERATION	4 101 €		
		COMMUNE	3 000 €		
		CONSEIL REGIONAL	1 000 €		

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Tarbes Lourdes Pyrénées

Aide aux propriétaires Bailleurs avec Loyers Conventionnés sociaux

Bénéficiaire	Coût HT	Co-financeurs		Montant subventionnable	Montant accordé
M. ML R.Dr Guinier SEMEAC	50 904 €	ANAH	14 226 €	30 000 €	3 000 €
		COMMUNAUTE DE COMMUNES/D'AGGLOMERATION	3 000 €		

Propriétaire Occupant Très Modeste - Mesure Adaptation / Autonomie / Handicap

Bénéficiaire	Coût HT	Co-financeurs		Montant subventionnable	Montant accordé
M. JMF	3 781 €	ANAH	1 890 €	3 781 €	157 €
		CAISSES DE RETRAITES	977 €		
MME. AB	14 609 €	ANAH	7 304 €	14 609 €	1 800 €
MME. AMF	5 156 €	ANAH	2 578 €	5 156 €	1 547 €
MME. LS	6 398 €	ANAH	3 199 €	6 000 €	1 800 €
MME. ML	8 267 €	ANAH	4 133 €	6 000 €	1 800 €

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION DE LA COMMISION PERMANENTE</p> <p>-----</p> <p>REUNION DU 21 AVRIL 2023</p>
---	---

Date de la convocation : 12 avril 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAULT.

Absent(s) excusé(s) : Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Laurent LAGES, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Bernard VERDIER.

Le quorum est atteint.

13 - RENOUELEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DE LA DIRECTRICE DE LA REGIE HAUTES-PYRÉNÉES HAUT DÉBIT

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que lors de la commission permanente du 20 janvier 2023, Martine DOMEK CABANNE, ingénieur en chef, a été mise à disposition de la Régie Hautes-Pyrénées Haut-Débit, à 10% de son temps de travail, pour assurer les fonctions de directrice, pour une durée de 3 mois renouvelable, du 27 janvier au 27 avril 2023.

Cette mise à disposition arrivant à échéance, elle doit être renouvelée pour une période de 3 mois supplémentaires, jusqu'au 27 juillet 2023.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} – d'approuver la mise à disposition de Martine DOMEK-CABANNE, ingénieur en chef territorial, en qualité de directrice de la Régie Hautes-Pyrénées Haut-Débit, pour un temps de travail de 10 %, pour une durée de 3 mois supplémentaires, jusqu'au 27 juillet 2023 ;

Article 2 – d'approuver la convention individuelle de mise à disposition avec la Régie Hautes-Pyrénées Haut-Débit ;

Article 3 - d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants et lève la séance à 11 heures 18.

LA SECRETAIRE DE SÉANCE,



Joëlle ABADIE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,



Michel PÉLIEU